



Tremblement de terre du 11 Juin 1909
GRANS - Maison démolie derrière l'Eglise

DICRIM

Document
d'Information
Communal
sur les
Risques
Majeurs

Édition 2011

Grans



Qu'est ce que le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (*DICRIM*) a pour objectif de vous informer et de vous sensibiliser sur les risques naturels encourus sur notre territoire ainsi que sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Il est établi en application du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.

Le DICRIM doit faire référence aux événements majeurs survenus sur notre territoire.

L'information préventive consiste à renseigner la population sur les risques majeurs qu'elle encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en prémunir.

Ce document d'information doit vous aider à adopter des comportements adaptés aux menaces pour vous rendre moins vulnérables.

Prendre conscience des risques majeurs auxquels on peut être exposé pour mieux s'en protéger, c'est aussi adopter un comportement responsable face aux risques.

La commune de Grans est exposée à 6 types de risques :

- Accident Industriel
- Transport de matières dangereuses
- Feu de Forêt
- Inondation
- Séisme
- Mouvement de terrain

François Pandolfi, Adjoint Délégué à la Sécurité

• Sommaire •

Qu'est ce que le DICRIM ?p.2

Le Mot du Mairep.3

Les risques technologiques

Risque industrielp.4/5

Transport de matières dangereuses ..p.6/7

Les risques naturels

Risque feu de forêtp.8/9

Risque inondationp.10/11

Risque sismiquep.12/13

Mouvement de terrainp.14

Numéros utilesp.15

Alerte / Trousse de sécuritép.16

Le mot du Maire

*Chères Amies Gransoises,
Chers Amis Gransois,*



La sécurité des Gransois est l'une de nos préoccupations majeures.

Inondation, feu de forêt, séisme, mouvement de terrain ou risque industriel, notre commune n'est pas à l'abri. Le terrible tremblement de terre de 1909 et les inondations de la Touloubre sont là pour nous le rappeler.

Ces risques, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser. Mais, si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Cette brochure décrit les risques majeurs encourus par la commune et les moyens mis en œuvre pour protéger et alerter les Gransois. Elle permet de connaître les bons comportements face aux évènements et les réflexes qui sauvent.

Prévenir, c'est mieux réagir !

Yves VIDAL

Maire de Grans
Conseiller Régional
Vice-Président de Ouest-Provence
Président du S.E.M. Euro-Alpilles

© Le DICRIM de Grans, édition 2011,
est réalisé par le Service Communication
de la Mairie de Grans.
Il est imprimé sur papier recyclé.



Risque industriel

Qu'est ce qu'un risque industriel ?

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Chaque installation classée est ainsi potentiellement susceptible de développer un risque industriel. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux, les a soumis à réglementation et les contrôle en permanence.

Certains d'entre eux, en raison de la nature des produits qu'ils utilisent, traitent ou stockent, sont par ailleurs soumis à la Directive "SEVESO".

Quels aléas présente t-il ?

L'accident peut être mineur à son origine et ensuite, pour de multiples raisons, s'amplifier et devenir un accident majeur. L'accident peut aussi être instantané et violent. La probabilité pour qu'un accident soit brutal est faible, mais le risque zéro n'existant pas, il faut essayer de s'en prémunir. Les principales manifestations du risque industriel sont :

- ▶ **l'incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risques de brûlures et d'asphyxie,
- ▶ **l'explosion** par mélange entre certains produits, d'où libération brutale de gaz avec risques de traumatismes directs ou par onde de choc,
- ▶ **la dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produit dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact. Ces manifestations peuvent être associées.

Quelles sont les conséquences ?

Les conséquences d'un accident industriel majeur peuvent être corporelles, tout d'abord pour le personnel de l'établissement et des services de secours, ensuite ou simultanément pour les riverains immédiats. Un risque de pollution atmosphérique ou des eaux n'est pas négligeable.

Le seul établissement utilisant des substances visées par la Directive "SEVESO" - et de ce fait soumis à un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) - dont le périmètre d'alerte* concerne la commune de Grans est **la gare de triage de Miramas** (* *périmètre d'alerte* : 5 000 m). La nature du danger pour la commune est le dégagement d'un nuage toxique en cas de brèche dans un wagon transportant un produit dangereux.

Les zones potentiellement concernées sont essentiellement au sud-ouest de la commune, où la faible occupation humaine n'engendre pas d'enjeux importants.

En cas d'accident industriel, les personnes menacées seraient directement alertées par les pompiers et les forces de l'ordre. Les radios locales relaieraient l'alerte ainsi que les consignes transmises par les services de secours.

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



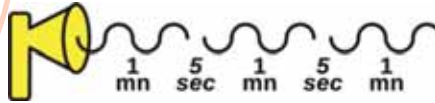
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette

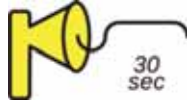


Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



En cas d'accident, vous devez :

- Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule. *Afin d'éviter de respirer des produits toxiques.*
- Écouter la radio. *Afin de connaître les consignes à suivre.*
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...), arrêter la ventilation. *Afin d'empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri.*
- Vous éloignez des portes et des fenêtres. *Pour vous protéger d'une explosion extérieure.*
- Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle. *Afin d'éviter le risque d'explosion.*
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident. *Vous iriez au devant du danger.*
- Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer. *Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique.*
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. *L'école s'occupe d'eux.*
- Ne pas téléphoner. *Afin de libérer les lignes pour les secours.*
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de la fin d'alerte pour sortir.



Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir.

Risque de transport de matières dangereuses

Qu'est ce qu'un risque de transport de matières dangereuses ?

Il est consécutif à un accident se produisant lors de transport, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et/ou l'environnement.

Quels aléas présente t-il ?

La diversité des produits dangereux transportés et l'importance de ce trafic multiplient le risque dans les zones d'habitations traversées.

Les principaux dangers sont :

- ▶ **l'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, ou par le mélange de produits, ou par le phénomène de B.L.E.V.E. avec risques de traumatismes directs, ou par l'onde de choc,
- ▶ **l'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- ▶ **la pollution** par dispersion dans l'air (*nuage toxique*), l'eau (*douce ou de mer*) et le sol, de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

Quelles sont les conséquences ?

Les conséquences liées au risque du Transport de Matières Dangereuses, sont avant tout celles du produit transporté, qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif. Les premières victimes seraient celles se trouvant à proximité du lieu de l'accident. Il faut donc s'éloigner le plus rapidement possible.

La commune de Grans est concernée par le **Transport de Matières Dangereuses par voie routière, ferroviaire et canalisations**. On constate un important trafic routier et ferroviaire de matières dangereuses, sur un axe nord-sud, entre Salon-de-Provence et Istres-Miramas. Ces axes passent à distance de la zone urbanisée, réduisant ainsi l'enjeu humain.

Cependant, aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (*livraison d'hydrocarbures dans les stations services, livraison de chlore dans les stations de traitement des eaux ou les piscines, ...*). C'est pourquoi il est utile de connaître les bons réflexes.

Risque de transport de matières dangereuses

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



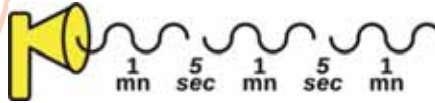
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette

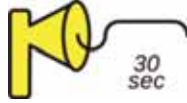


Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



En cas d'accident, vous devez :

- Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule. *Afin d'éviter de respirer des produits toxiques.*
- Écouter la radio. *Afin de connaître les consignes à suivre.*
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...), arrêter la ventilation. *Afin d'empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri.*
- Vous éloignez des portes et des fenêtres. *Pour vous protéger d'une explosion extérieure.*
- Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle. *Afin d'éviter le risque d'explosion.*
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident. *Vous iriez au devant du danger.*
- Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer. *Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique.*
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. *L'école s'occupe d'eux.*
- Ne pas téléphoner. *Afin de libérer les lignes pour les secours.*
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de la fin d'alerte pour sortir.



Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir.

Risque feux de forêt

Qu'est ce qu'un feu de forêt ?

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigue.

Quels aléas présente t-il ?

L'aléa est très important dans le département des Bouches-du-Rhône. Il augmente avec la saison estivale (*chaleur, sécheresse*).

Les départs de feu sont observés le plus fréquemment au niveau des interfaces entre une zone à couverture végétale et un secteur le bordant, riche en activités humaines.

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions est important. Plusieurs maisons sont parfois la proie des flammes.

Quelles sont les conséquences ?

La commune de Grans est classée en **zone peu sensible** aux feux de forêt. Le massif boisé du Pont de Rhaud couvre le sud du territoire communal jusqu'à la zone urbanisée. Les enjeux sont générés par la présence d'un habitat diffus et de l'usine électrique dans le massif.

Il est à noter que le risque est essentiellement celui d'un départ de feu qui se propagerait vers le sud du massif et les communes avoisinantes.

En cas d'incendie, les sapeurs pompiers avertiraient directement les personnes menacées par téléphone ou porte à porte.

Le cas échéant, une cellule de crise serait formée en Mairie pour organiser les secours et la prise en charge des personnes éventuellement évacuées, grâce au plan d'hébergement communal.

Les réflexes qui sauvent



Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt



Ouvrez le portail de votre maison



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les volets

Surpris par un feu de forêt, vous devez :

- Ouvrir le portail de votre terrain.
Pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
Afin d'éviter une explosion.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.
- Fermez les volets, portes et fenêtres.
Afin d'éviter de provoquer des appels d'air.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, ...), arrêtez la ventilation.
La fumée arrive avant le feu.
- Suivre les instructions des pompiers.
Ils connaissent le danger.

Le passage du feu ne dure pas très longtemps.

**Gardez votre calme,
les services de secours arrivent.**

Risque inondation

Qu'est ce qu'une inondation ?

L'inondation est la submersion d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

Elle peut se présenter sous trois aspects :

- ▶ **L'inondation de plaine** : la montée des eaux est en général assez lente,
- ▶ **L'inondation torrentielle**, très rapide, est due à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit. Elle affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit (*et parfois asséché*),
- ▶ **L'inondation urbaine**, ultra rapide, est provoquée par des précipitations importantes sur des surfaces imperméables. Elle se manifeste dans les voies à forte déclivité et aux points bas.

Quels aléas présente t-il ?

- ▶ **L'inondation de plaine** se répand par débordement du cours ou remontée de la nappe (*au-delà des digues de protection*).
- ▶ **L'inondation torrentielle**, par la puissance et la vitesse de la masse d'eau, emporte tout sur son passage. Elle peut former des embâcles qui, par la suite, cèdent brutalement et augmentent l'aléa.
- ▶ **L'inondation urbaine** a les mêmes caractéristiques que la crue torrentielle mais elle se produit dans des zones habitées et par conséquent, elle est souvent plus meurtrière.

Quelles sont les conséquences ?

Le risque d'inondation sur la commune de Grans correspond aux **crues torrentielles de la Touloubre**, associées à un **ruissellement urbain** dans le village, se caractérisant par une montée rapide des eaux. Ces crues se produisent régulièrement lors des orages d'automne. L'agglomération et son centre ville, comprenant plusieurs habitations, des établissements scolaires ou recevant du public, sont concernées. Ceci génère un enjeu humain important. La commune a mis en place dès 2002 un Plan de Prévention du Risque Inondation (**PPRI**).

En cas de danger, les services municipaux, les forces de l'ordre et les sapeurs pompiers alerteraient directement les personnes menacées. Une **cellule de crise** serait organisée par la municipalité. Un **Plan de Secours Communal** permettrait d'organiser au mieux l'alerte, les secours et l'hébergement.

Les réflexes qui sauvent



Fuyez
immédiatement



Gagnez un point
en hauteur



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux

À l'arrivée des eaux, vous devez :

- Fuir immédiatement en prenant vos papiers d'identité.
Vous devez réagir très vite.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ou le point de ralliement indiqué.
Afin d'être hors de portée du danger.
- Ne pas revenir sur vos pas.
Afin d'éviter d'être emporté.
- Signaler votre présence, si vous êtes isolé.
Afin d'être repéré par les équipes de secours.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
L'école s'occupe d'eux.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.
Vous iriez au devant du danger.

**Gardez votre calme,
les services de secours sont prêts à intervenir.**

Risque sismique

Qu'est ce qu'un séisme ?

Le séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

En surface, les mouvements brusques du sol peuvent présenter des amplitudes de plusieurs décimètres, de fortes accélérations et des durées variant de quelques secondes à quelques minutes.

Quels aléas présente t-il ?

Les organismes scientifiques et techniques français, spécialisés dans le domaine du risque sismique, ont analysé les connaissances disponibles des dommages provoqués, en France et dans les pays limitrophes, par les séismes survenus depuis plus de 1 000 ans. Ils ont pu, ainsi, établir la carte du zonage sismique de la France (4 zones) qui classe les cantons (dont les dimensions correspondent à l'échelle des calculs, soit des carrés de 20 km de côté) en fonction du nombre et de l'intensité des séismes recensés.

- 0 = sismicité négligeable
- 1a = sismicité très faible mais non négligeable
- 1b = sismicité faible
- 2 = sismicité moyenne
- 3 = sismicité forte (aucun site en métropole)

Quelles sont les conséquences ?

Le risque sismique sur la commune est moyen (zone 2). Un Plan de Prévention du Risque Sismique (PPRS) a été prescrit par le Préfet pour la commune. Le séisme du 11 juin 1909, qui avait engendré d'importants dégâts dans la région, est resté dans les mémoires.

Les dommages aux bâtiments, aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de communication, de transport et l'atteinte aux populations dépendent évidemment de la force du séisme, de la localisation de son épicentre et de sa profondeur. Aux faibles intensités, la population ressent les secousses sans qu'il y ait de dommages pour les constructions.

Les secousses sismiques peuvent induire des glissements de terrains ou des chutes de blocs et de pierres. Les sols sableux ou limoneux, les remblais, peuvent se "liquéfier" et ne plus supporter les éventuels ouvrages ou constructions.

Les réflexes qui sauvent

Pendant la secousse



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments

Après la secousse



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

À la première secousse, vous devez :

→ Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc...
Pour vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de vitres, ...).
Ne fuyez pas pendant les secousses.

→ Si vous êtes dans la rue, vous éloignez des bâtiments et fils électriques, à défaut, vous abritez sous un porche.
Afin d'éviter les chutes de débris (tuiles, pierres, ...) aux abords des constructions.

→ Si vous êtes en voiture, vous arrêtez à l'écart des constructions et fils électriques.
Pour vous protéger des chutes de débris.
Restez dans le véhicule.

Après la première secousse, vous devez :

- Écouter la radio.
Afin de connaître les consignes à suivre.
- Couper gaz et électricité. Ni flamme, ni cigarette.
Afin d'éviter tout risque d'explosion ou d'incendie.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
L'école s'occupe d'eux.
- Ne pas téléphoner.
Afin de libérer les lignes pour les secours.

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir.

Risque Mouvement de terrain

Les réflexes qui sauvent



Fuyez
latéralement



Gagnez un point
en hauteur

En cas d'éboulement, de chute de pierres ou de coulée de boue, vous devez :

- Fuir latéralement.
Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
Afin d'être hors de portée du danger.
- Ne pas revenir sur vos pas.
Vous iriez au devant du danger.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
Pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.

**Gardez votre calme,
les services de secours sont prêts à intervenir.**

→ Pompiers

à partir d'un poste fixe18

à partir d'un portable en Europe...112

→ SAMU15

→ Centre de secours ..04 90 55 96 99
La Glacière 13450 Grans

→ Police Municipale ..04 90 59 98 24
Urgence06 86 90 15 29
Bd Victor Jauffret 13450 Grans

→ Hôtel de Ville.....04 90 55 99 70
Bd Victor Jauffret 13450 Grans

→ CTM04 90 45 14 60
Urgence06 88 09 58 65
(Centre Technique Municipal)
La Glacière 13450 Grans

→ Ouest-Provence.....04 42 11 16 16
Chemin du Rouquier
13808 Istres Cedex

→ SNCF.....3635

→ Météo France.....3250

→ Dépannage ERDF ...0810 333 584

→ Urgence et dépannage
Gaz de France0810 893 900

→ Les radios à écouter
Radio Maritima.....87,9 FM
RMC Info.....104,3 FM
France Bleue Provence..103,6 FM
France Info105,5 FM

→ Préfecture
des Bouches-du-Rhône
.....04 91 15 60 00
Bd Paul Peytral 13006 Marseille

→ DRTM - Marseille
.....04 91 28 40 40
(Direction Régionale
des Territoires et de la Mer)
16, Rue Antoine Zattara
13332 Marseille Cedex 3
ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr

→ DDTM

Service Territorial Centre
.....04 90 56 87 78

(Direction Départementale
des Territoires et de la Mer)
191, Rue des Canesteu
ZA de la Gandonne
13300 Salon de Provence

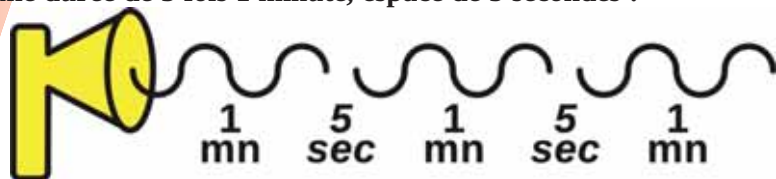
→ SDIS.....04 91 28 47 47
(Service Départemental d'Incendie
et de Secours)

1, Avenue Boisbaudran
ZI de la Delorme
13226 Marseille Cedex

→ Cypres04 42 13 01 00
(Centre d'Information sur le Risque
et l'Environnement Industriel)
La Pagode - Route de la Vierge
13500 Martigues

Alerte

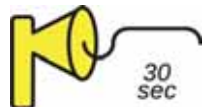
L'alerte est donnée lorsqu'un danger imminent apparaît.
Une sirène diffuse alors un signal prolongé (*montant et descendant*)
d'une durée de 3 fois 1 minute, espacé de 5 secondes :



À l'audition de ce signal, confinez-vous et écoutez la radio :

Radio Maritima 87.9 FM
Radio France Bleue Provence 103.6 FM

RMC 104.3 FM
France Info 105.5 FM



La fin de l'alerte est annoncée par **une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.**

Trousse de sécurité

Dans l'éventualité d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, il convient que chacun se munisse d'éléments essentiels et susceptibles de sauver des vies.

Conservez en permanence cet équipement minimum à portée de main :

- 1 radio portable
- 1 lampe de poche
- Des piles adaptées aux appareils
- Des bouteilles d'eau potable
- Les papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- Les médicaments urgents
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement
(rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile, ...)